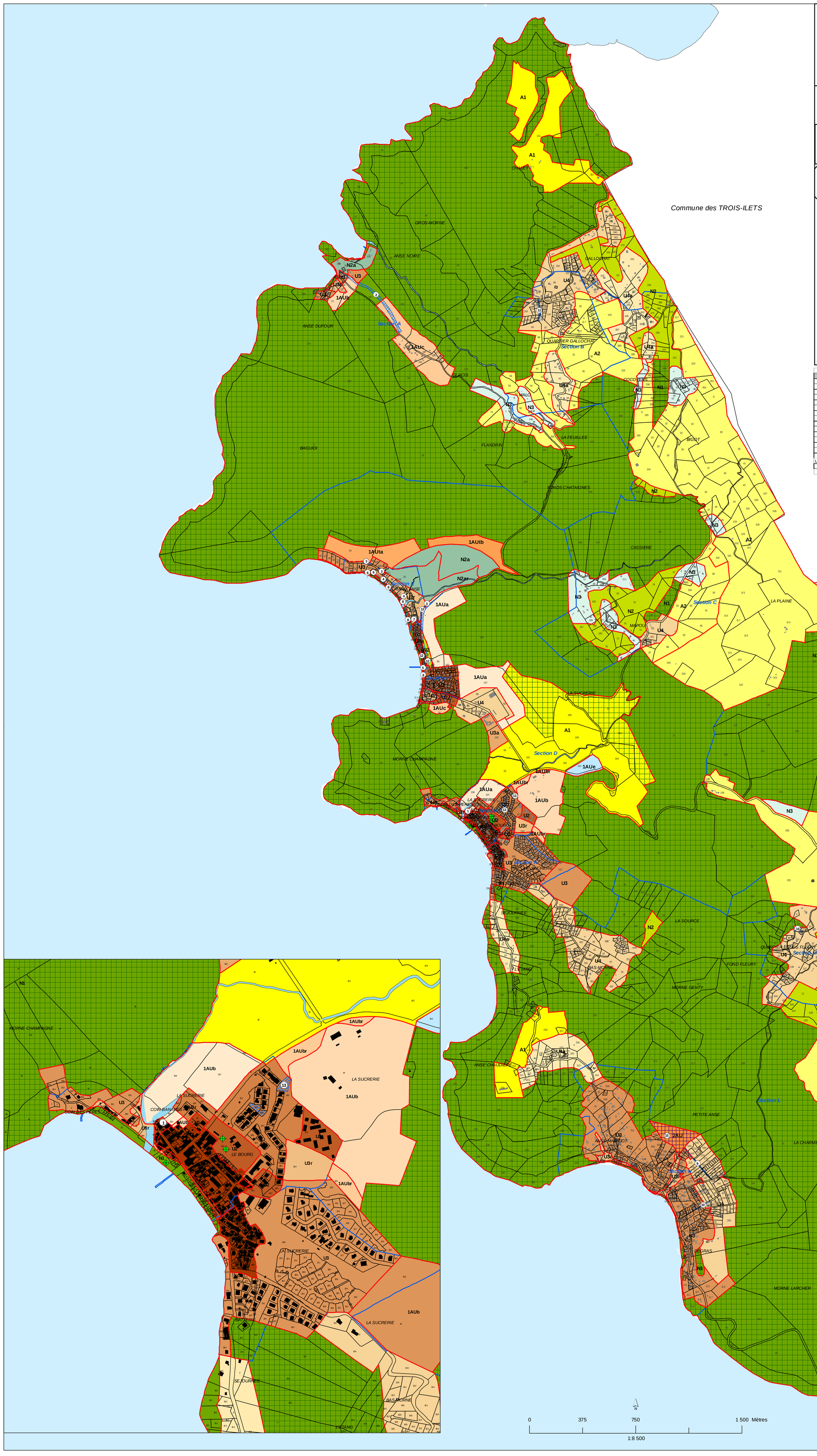

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DES

ANSES D'ARLET

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Echelle: 1/8 500

AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE LA MARTINIQUE

DOCUMENT APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU:

- Emplacements Réservés au titre de l'article L.123-2 b du CU
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Limite de Section
- Elément végétal protégé au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Elément du bâti protégé au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme

Zonage

U1	U3	1AUa	1AUe	N1
U1r	U3a	1AUb	2AU	N2
U2	U3r	1AUbr	A1	N2a, N2ar
U2a	U4	1AUc	A2	N3
U2r	U4a	1AUta		
		1AUtb		

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (voirie, équipements publics)

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Desserte quartier Ouest	Commune
2	voie de desserte - Anse Dufour	Commune
3	Elargissement voie Nord - Grande Anse - Carrefour - Liaison D7	Commune
4	Chemin pietonnier (desserte plage de Grande Anse)	Commune
5	Aménagement d'un carrefour	Commune
6	Chemin pietonnier	Commune
7	Accès plage de Grande Anse	Commune
8	Aménagement et élargissement de la plage de Grande Anse	Commune
9	Liaison voie de l'école (voie de Fonds Fleury)	Commune
10	voie communale (desserte mangot Est-Petite Anse)	Commune
11	Desserte quartier Gallochat	Commune
12	Aménagement et élargissement RD7	Conseil Général
13	Parc de stationnement Bonne Brise	Commune
14	Aménagement d'une place publique à Fonds Fleury	Commune

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-7 b)

15	Réalisation d'un programme de mixité sociale - Petite Anse, rue Case toto	Commune